

Sujet : Déclaration IOTA - Construction de logements - Récépissé de déclaration

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 31/01/2023, 14:31

Pour : s.djebaili@bgpromoteur.fr



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Vous avez déposé un dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2.

Votre dossier de déclaration est considéré comme complet. Vous pouvez trouver, en partie 4, le récépissé de déclaration qui est délivré en application de l'article R.214-33 du code de l'environnement. Sauf en cas de déclaration d'intérêt général conjointe, le délai d'opposition du préfet est de deux mois à compter du 31/01/2023. Sauf accord formel préalable, il vous est interdit de commencer cette opération avant cette date, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre déclaration conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : IRIARTE Muriel

Courriel de contact : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

SCCV LES JONQUILLES

28 RUE JEAN BAPTISTE GODIN

60000 BEAUVAIS

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 31/01/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100013471

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire.

Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de votre demande.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr